

D E C R E T N° 90/1311 DU 07 SEP. 1990

modifiant le décret n° 88/774 du 16 mai 1988  
portant nomination des membres du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 88/775 du 16 mai 1988 portant organisation du Gouvernement,  
modifié par celui n° 89/674 du 15 avril 1989 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Le décret n° 88/775 du 16 mai 1988 nommant les membres du Gouvernement est modifié comme suit :

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :

Monsieur ANDZE TSOUNGUI Gilbert.

MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE :

Monsieur AKAME MFOMOU Edouard.

MINISTRE DES FINANCES :

Monsieur BASSTIEKIN Simon.

MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT :

Monsieur EYEBE AYISSI Henri.

MINISTRE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Monsieur NIAT NJIFENJI Marcel.

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU CONTROLE DE L'ETAT :

Monsieur GARGA HAMAN AJJI.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE L'INFORMATIQUE  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Monsieur OWONA Joseph.

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL :

Monsieur OWONA René.

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :

Monsieur MBOMBO NJOYA Ibrahim.

... / ...

MINISTRE CHARGÉ DE MISSION A LA PRÉSIDENCE  
CHARGE DU PLAN DE STABILISATION ET DE RELANCE ÉCONOMIQUE :

Monsieur TCHOUNGUI Roger.

MINISTRE DE L'INFORMATION ET DE LA CULTURE :

Monsieur KONTOHOU KOUMEGNI Augustin.

SECRÉTAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE :

Monsieur YUNGA TEGHEN Joseph.

SECRÉTAIRE D'ETAT AUX FINANCES :

Monsieur OLANGUENA AWONO Urbain.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2. Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3. Le présent décret sera enregistré, puis publié selon la procédure d'urgence et inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 07 SEPTEMBRE 1990.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

(é) PAUL BIYA

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

YAOUNDE, le

Le Chargé d'Etudes de la Cellule Juridique

